



COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

01 60 63 03 11 – contact@basket77.fr – www.basket77.fr

À Vert-Saint-Denis, le 17/07/2026.

COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

Le Comité de Seine-et-Marne de Basketball s'est réuni pour siéger en Assemblée Générale ordinaire, le :

Samedi 20 juin 2026, à 9 heures
Maison des Sports de Coulommiers.

CLUBS REPRÉSENTÉS :

IDF0077002	AVENIR CREGY SPORTS BASKET
IDF0077003	AVON BASKET
IDF0077005	US BOIS-LE-ROI
IDF0077006	CS BRAYTOIS
IDF0077009	US CHAMPAGNE-SUR-SEINE
IDF0077010	AS CHARTRETTES
IDF0077011	COULOMMIERS BRIE BASKET
IDF0077012	AMICAL BASKET CLUB DE LA GOELE
IDF0077013	JS DAMPMARTOISE
IDF0077015	BASKET BALL FERTOIS
IDF0077016	FONTAINEBLEAU BASKET
IDF0077017	AS HERICY-FONTAINE-LE-PORT
IDF0077020	USC LESIGNY
IDF0077021	CA LIZEEN
IDF0077022	CS MAINCY
IDF0077023	CS MEAUX
IDF0077024	LE MEE SPORTS MELUN VAL DE SEINE
IDF0077026	AS MOISENAY
IDF0077027	CS MONTEREAU
IDF0077030	SEPA MORET
IDF0077032	CTC OZOIR VAL D'EUROPE
IDF0077033	CTC PAYS DE BRIE BASKET
IDF0077035	OZOIR BASKET CLUB 77
IDF0077037	PONTAULT - COMBAULT EMERAINVILLE BASKET



IDF0077039	BASKET BALL PROVINS
IDF0077041	US ROISSY EN BRIE
IDF0077042	ALC SOUPPES SUR LOING
IDF0077046	USBB TRILPORT
IDF0077047	VAIRES BASKET
IDF0077049	VAUX- LE-PENIL BASKET
IDF0077051	USM VILLEPARISIS
IDF0077053	CHELLES BASKET COUNTRY
IDF0077054	BOISSISE ORGENOY BASKET
IDF0077055	SOURDUN BASKET CLUB
IDF0077056	ELAN LAGNY BASKET
IDF0077057	CTC PAYS DE SEINE
IDF0077059	ES DAMMARIE BASKET
IDF0077067	MOISSY BASKET CLUB
IDF0077070	BE NANTEUIL LES MEAUX
IDF0077072	MARNE-LA-VALLEE BASKET VAL MAUBUEE
IDF0077075	SC GRETZ TOURNAN
IDF0077077	SENART BASKET BALL
IDF0077079	SPORTS ET LOISIRS ANNETOIS
IDF0077081	THOMERY BASKET CLUB
IDF0077082	BRIE BASKET CLUB
IDF0077085	SAINT THIBAUT - THEOBASKET
IDF0077086	VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB
IDF0077087	BC CHAMPS-SUR-MARNE
IDF0077088	ESF BASKET (LA FORET)
IDF0077093	NOISIEL BASKET
IDF0077094	CTC ALLIANCE BASKET SUD 77
IDF0077098	BASKET BALL MORMANTAIS

Certains clubs n'ont pas pu prendre part aux votes en raison d'un retard de paiements par rapport à la Trésorerie départementale ou d'une arrivée tardive sur le site de l'Assemblée Générale (Émargement clos).

CLUBS ABSENTS :

IDF0077007	BUSSY BASKET CLUB
IDF0077014	JS FERTE-GAUCHER
IDF0077019	CLAYE-SOUILLY BASKET-BALL
IDF0077029	AS MAROLLES SUR SEINE
IDF0077036	PLESSIS SAVIGNY BASKET
IDF0077051	USM VILLEPARISIS
IDF0077065	BASKET CLUB FONTENAY TRESIGNY
IDF0077068	COMBS-LA-VILLE BC

LICENCIÉS INDIVIDUELS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

M. Nicolas CHAMBINAUD	CD77 HORS ASSOCIATION
M. Thierry PELLE	CD77 HORS ASSOCIATION
Mme Ophélie PELLE	CD77 HORS ASSOCIATION
Mme Nathalie PELLE	CD77 HORS ASSOCIATION
M. Didier VANDERSCHOOTEN	CD77 HORS ASSOCIATION
M. Jean-Claude WANIAK	CD77 HORS ASSOCIATION

LICENCIÉS INDIVIDUELS ABSENTS :

M. Denis DUBOIS	CD77 HORS ASSOCIATION
Mme Sandra VALLEJO	CD77 HORS ASSOCIATION

LICENCIÉS INDIVIDUELS EXCUSÉS :

M. Cyril AMIARD	CD77 HORS ASSOCIATION
Mme Natacha WANIAK	CD77 HORS ASSOCIATION

Les feuilles d'émargement sont placées en annexe.

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR PRÉSENTS :

M. Kévin BOSI	Président
Mme Annie BIANCHI	Membre C ^{ion} Qualifications
Mme Véronique Cissé	Présidente C ^{ion} Qualifications
M. Jalal CHATOUANI	Membre du Comité directeur
Mme Bénédicte CHOLLET	Membre du Comité directeur
Mme Isabelle CLAUDEL	Membre du Comité directeur
M. Jean-Luc DE MUNCK	Vice-Président
M. Xavier DESAINTQUENTIN	Membre C ^{ion} Sportive
M. Julien FOSSAY	Secrétaire général
Mme Stéphanie KANGUDIA	Membre du Comité directeur
M. Vincent LÉVRIER	Trésorier général
M. Brice LLORET	Membre du Comité directeur
M. Thierry MILLOT	Membre du Comité directeur
M. Damien MOSER	Membre du Comité directeur
M. Thierry PELLE	Président C ^{ion} Sportive
Mme Ophélie PELLE	Membre C ^{ion} Sportive
M. Didier VANDERSCHOOTEN	Responsable de la Boutique
M. Jean-Claude WANIAK	Président C ^{ion} Équipements

PERSONNALITÉS PRÉSENTES :

M. Michel CHARIAU	Président du CDOS 77
-------------------	----------------------

PERSONNALITÉS EXCUSÉES :

M. Franck RIESTER	Maire de Coulommiers
Mme Sophie DELOISY	Conseillère départementale



ASSISTENT :

M. Nicolas CHAMBINAUD	Manager général
M. Nicolas VELOSO	Conseiller Territorial
M. Hugo MARQUES	Agent de Développement
M. Stéphane MOKRANI	Coordinateur de la CDO
M. Bryan BATJAMA	Agent de Développement

Le quorum étant atteint à 9h14, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 9h36.

OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

1. Accueil de la Présidente du Club de Coulommiers

Stéphanie KANGUDIA, Présidente du Coulommiers Brie Basket, tient à remercier chaleureusement le Comité pour la confiance accordée dans l'organisation de cette Assemblée Générale.

« Merci à tous pour votre venue si matinale à Coulommiers, au cœur de la Brie. [...] Tout le club regrette bien évidemment l'annulation des Finales de la Coupe prévues ce week-end aux Capucins en raison de la Canicule, mais cette décision relève avant tout de la sagesse pour la protection de nos joueurs ».

2. Intervention du Président du Comité de Seine-et-Marne

Le Président, Kévin BOSI, ouvre la séance en remerciant chaleureusement le club de Coulommiers pour son accueil et le cadre offert à cette Assemblée Générale.

« Je souhaite reprendre deux points que j'avais mentionnés dans mon rapport, lequel vous a été communiqué. »

Le premier concerne le service aux clubs. C'est une conviction que je défends de longue date : la structure que nous formons a pour vocation de



servir les clubs. Que nous soyons bénévoles, salariés ou élus, nous sommes tous au service des clubs. Il arrive que nous les servions si bien que nous en venions à répondre à leurs sollicitations jusqu'à vingt-deux heures — c'est d'ailleurs ce que j'ai pu rappeler à certains élus du comité. Nous créons parfois nous-mêmes cette habitude, car certains d'entre nous font preuve d'une réactivité excessive ; une fois cette dynamique enclenchée, elle se perpétue, et l'on s'accoutume à être sollicité tard le soir, parfois pour des questions mineures. Lorsqu'il s'agit d'affaires plus sérieuses, cela ne pose naturellement aucune difficulté. Mais le service au club consiste avant tout, selon moi, à mettre à votre disposition des moyens et des outils. C'est la raison pour laquelle, depuis près de dix ans, nous nous efforçons de proposer une dotation à chaque début de saison, et bien d'autres actions.

Dans un contexte de raréfaction de nos ressources et de nos subventions, nous nous efforçons — nous y reviendrons plus tard à propos des fonds disponibles — de développer des appels à projets et de proposer de nouvelles initiatives. J'ai toujours envisagé les choses ainsi, qu'il s'agisse d'un club, d'un comité ou de l'État : chacun est disposé à contribuer, que ce soit au comité, au sein d'un club, ou par ses impôts, dès lors qu'il perçoit un retour concret. C'est là, à mon sens, l'une des différences majeures entre notre approche et d'autres. Il devrait exister, me semble-t-il, une redistribution, aussi modeste soit-elle, car cela constitue le cœur même de notre activité. Le comité est avant tout une fédération de clubs : ce sont les clubs qui y adhèrent et qui lui appartiennent. Il ne s'agit ni d'une fédération de licenciés, ni d'une fédération de bénévoles. Nous devons collectivement garder à l'esprit — et c'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien — cette exigence de service aux clubs.

Dans cette perspective, je souhaiterais vous présenter un projet en cours, qui, je l'espère, se concrétisera à la rentrée. Nous ouvrirons, en septembre prochain, une formation BPJEPS Basket en Seine-et-Marne, en partenariat avec un organisme de formation privé, VSP Formations. Vous avez normalement reçu des informations à ce sujet. Cet organisme intervient dans le Sud Seine-et-Marne depuis plusieurs années ; il y proposait jusqu'alors une formation BPJEPS multisports, dans le cadre de laquelle de nombreux jeunes effectuaient leur alternance au sein des clubs de Montereau, Marolles, Champagne, notamment. Nous nous orientons désormais vers un nouveau projet, le BPJEPS Basket, destiné à permettre aux clubs d'accueillir des jeunes en formation, de bénéficier d'un renfort pour assurer les entraînements, et surtout de former, sur le territoire, des



jeunes titulaires d'un diplôme leur ouvrant de réels débouchés professionnels.

Cette initiative m'a d'ailleurs valu des échanges avec la Fédération et la Ligue — le Comité étant en quelque sorte considéré comme fautif pour avoir conclu ce partenariat non pas avec la Fédération ou la Ligue, mais avec un organisme privé. Or, à ce jour, cet organisme est le seul à nous avoir soumis un tel projet. Aussi, même si cela ne convient pas à la Fédération et à la Ligue Île-de-France, dont vous noterez l'absence ce matin, nous continuerons de porter cette initiative, dont l'unique finalité est de servir les clubs. Il ne s'agit nullement, pour le Comité de Seine-et-Marne, de poursuivre un intérêt particulier ou un quelconque profit : notre seul objectif est de servir les clubs. C'est une préoccupation qui, je le crois, devrait davantage animer l'ensemble de nos instances. Nous déplorons régulièrement le fonctionnement de nos instances ; si chacun contribuait à part égale au développement du basket sur l'ensemble des sujets, nous en serions collectivement plus forts. Nous nous trouvons aujourd'hui parfois isolés dans cette démarche, mais nous continuerons de la porter, même seuls.

Le second point que je souhaitais aborder concerne la remise en question qui doit accompagner cette démarche. Même en ayant la conviction de bien servir les clubs, je puis vous assurer qu'au sein du comité, élus comme salariés, nous nous interrogeons en permanence sur nos pratiques, en nous demandant systématiquement comment améliorer ce qui fonctionne déjà. J'ai personnellement tendance à privilégier une approche critique, ce dont je m'excuse auprès de ceux que cela pourrait lasser ; mais je considère que c'est le meilleur moyen de progresser. Nous valorisons certes ce qui fonctionne bien, mais de nombreux aspects restent encore perfectibles.

Je puis vous assurer qu'il nous arrive, entre nous, de ne pas partager le même avis. Je sais que certains, au sein des clubs, imaginent des affinités qui garantiraient un accord systématique entre nous. Or, jusqu'à très récemment encore, un désaccord profond persistait entre certains d'entre nous sur un sujet donné — sans que cela n'entame en rien l'estime que je leur porte. L'essentiel, à mon sens, réside dans notre capacité à accepter le désaccord. Il peut arriver qu'un club et le comité ne partagent pas le même point de vue, et cela ne revêt aucun caractère problématique. Je n'y vois personnellement aucune difficulté : lorsqu'une décision est prise en désaccord avec un club — je parle ici au nom du Comité — elle ne relève jamais du registre personnel. C'est précisément la confrontation d'opinions



divergentes, exprimée avec sérénité et dans un esprit constructif, qui constitue le meilleur moyen d'avancer.

Je souhaiterais conclure cette introduction en remerciant le Département de Seine-et-Marne, qui ne pouvait être présent ce matin, mais que nous avons rencontré mercredi dernier. Nous avons la chance de bénéficier d'un soutien départemental précieux. Dans un contexte de raréfaction des subventions publiques, et alors même que le sport ne relève pas des compétences départementales, le Département a fait le choix, depuis plusieurs années, de continuer à soutenir cette discipline. Ce soutien pourrait diminuer à l'avenir, mais il perdure à ce jour. Je sais qu'il a notamment maintenu l'aide aux clubs ainsi que le soutien annuel au fonctionnement des clubs sportifs, une aide que d'autres départements ont pour leur part supprimée. Il poursuit également son partenariat avec le Paris Basketball, lequel permet aux clubs de bénéficier de places — ce qui constitue, selon moi, une forme de subvention indirecte en faveur du basket seine-et-marnais.

Je tenais à les en remercier, ainsi qu'à remercier le Comité départemental olympique et sportif, dont la venue est prévue plus tard dans la matinée. Pendant plusieurs années, notre collaboration demeurait limitée ; nous menons aujourd'hui, à ses côtés, de nombreuses actions en faveur de la jeunesse, notamment dans les collèges. Cette évolution est particulièrement positive et nous permet de toucher directement un public de non-licenciés.

Je remercie à nouveau l'ensemble des élus et des bénévoles du comité. Vous constaterez, dans la présentation des comptes, que nous sommes enfin parvenus, grâce notamment au travail de notre commissaire aux comptes, à valoriser le bénévolat auprès de notre expert-comptable — une démarche qui n'avait pas abouti les années précédentes. Vous verrez ainsi que si l'ensemble de ces heures de bénévolat devait être remplacé par des emplois rémunérés, notre modèle économique, à l'image de celui des clubs, ne pourrait tout simplement pas être soutenu.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale, ainsi que, comme je l'indiquais dans mon rapport, de bonnes vacances — même si nous savons tous, dans cette salle, que ces périodes ne sont jamais de véritables vacances. Nous demeurons sollicités pour un problème d'encadrement, une question de licencié, ou l'inquiétude suscitée par un jeune. Nous bénéficions néanmoins, durant cette période, d'un éloignement



relatif de nos structures et d'une présence moindre au sein des gymnases ; il convient donc que chacun parvienne à en profiter et à se reposer, afin d'aborder dans les meilleures conditions la reprise du mois de septembre prochain.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale. »

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Stéphanie KANGUDIA, Membre du Comité directeur et Présidente de la Commission de Vérification des Pouvoirs pour cette Assemblée Générale 2026, a donné lecture des éléments suivants :

« En application de l'article 7 des statuts, chaque association sportive membre représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars précédant l'Assemblée Générale

Pour la validité de la tenue de l'Assemblée Générale, les représentants présents des associations sportives et les licenciés individuels doivent être porteurs, au total, d'au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des associations sportives et des licenciés individuels ;

⇒ **TOTAL DES VOIX AU 31 MARS 2026 : 11 270**

⇒ **QUORUM : 5 636**

⇒ **TOTAL VOIX REPRÉSENTÉES : 9331**

Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement. »

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

La Seine-et-Marne – au vu de son nombre de licenciés – dispose de 3 délégué(e)s pour l'Assemblée Générale Fédérale.

En application de notre règlement intérieur et en conformité avec les Statuts fédéraux, les clubs désignant leurs délégué(e)s départementaux sont uniquement les clubs dont aucune équipe Seniors n'évolue en



championnat de France désigneront leurs délégué(e)s lors de l'Assemblée Générale régionale.

Le Secrétaire général ayant reçu plus de candidatures (5) que de postes à pourvoir, l'Assemblée générale désigne :

En tant que titulaires :

- ⇒ **Cyril AMIARD** — licencié HORS ASSOCIATION (CD77)
- ⇒ **Jean-Luc DE MUNCK** — licencié à AVON
- ⇒ **Julien FOSSAY** — licencié à MORET
- ⇒ **Jean-François QUICRAY** — licencié à ES DAMMARIE BASKET
- ⇒ **Kamel RIZKI** — licencié à BUSSY BASKET CLUB
- ⇒ **Jean-Claude WANIAK** — licencié HORS ASSOCIATION (CD77)

Ayant plus de candidats que de postes à pourvoir, l'Assemblée Générale constate qu'il y a lieu de procéder à un vote au scrutin secret.

DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS POUR LE DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN - COMMISSION DE VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Présidente de la Commission de vérification des opérations électorales : Véronique Cissé

Membres de la Commission de vérification des opérations électorales :

- ⇒ Annie BIANCHI
- ⇒ Malik HAMOUR
- ⇒ Stéphanie KANGUDIA

Les 4 personnes susmentionnées occupent la fonction de scrutateurs pour le dépouillement du scrutin.

****Le Secrétaire général rappelle qu'il est encore temps de voter pour les clubs qui ne l'auraient pas encore fait, avant la fermeture du scrutin.***



RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – JULIEN FOSSAY

« S'agissant du rapport oral, je serai bref, d'autant que Kevin a déjà largement évoqué de nombreuses thématiques. Vous l'avez reçu jeudi dernier, et j'espère que chacun a pu consulter notre rapport d'activité dans son intégralité. Je souhaiterais simplement vous signaler que nous constatons, une fois encore, une hausse des incivilités. Cette année, la Ligue Île-de-France a vu la charge de travail de sa commission de discipline s'alourdir davantage, sachant que ce sont les ligues régionales qui assument l'entière responsabilité de la gestion disciplinaire.

Cette augmentation de la charge de travail constitue d'ailleurs l'une des justifications avancées pour l'augmentation de deux euros du tarif des licences décidée par la Ligue. Comme Kevin, j'aurais souhaité que notre représentant de la Ligue soit présent pour évoquer ce point. Le motif principal invoqué pour cette hausse tarifaire demeure néanmoins l'augmentation des incivilités, et la nécessité qui en découle de recruter du personnel supplémentaire pour traiter les affaires juridiques. Il s'agit effectivement d'un travail conséquent, au regard de l'ensemble de la documentation et des éléments juridiques nécessaires à la bonne instruction des dossiers et au prononcé des jugements.

Il n'en demeure pas moins que nous observons, sur nos terrains — nous l'avons constaté lors de certaines de nos finales, nous le constatons chaque week-end, et nous l'observons également aux plus hauts niveaux une frustration des joueurs de plus en plus difficile à canaliser. Je considère qu'il relève de notre responsabilité collective, même si nous ne pouvons naturellement maîtriser l'ensemble des comportements, et même si notre discipline, à l'instar de nombreuses autres, demeure parfois exposée à cette perte de contrôle face à la frustration, de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés — entraîneurs, joueurs, et le comité lui-même.

Nous nous emploierons, durant l'été, à élaborer des dispositifs permettant aux supporters, aux joueurs, et plus largement à l'ensemble de nos quatre familles — dirigeants, techniciens, joueurs et officiels — de faire preuve d'exemplarité, afin d'aborder la rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaiterais par ailleurs remercier l'ensemble de nos collaborateurs, salariés et bénévoles, le travail que nous menons tout au long de l'année



relevant d'un effort collectif. La valorisation des heures de bénévolat a représenté un travail considérable, que nous avons mené aux côtés de Marilyne Brisset, notre commissaire aux comptes. Je tiens à souligner que notre comité départemental ne pourrait fonctionner ni sans ses salariés, ni sans ses bénévoles : cet équilibre constitue une véritable richesse, dont nous mesurons pleinement la valeur dans notre travail quotidien.

Je souhaiterais enfin saluer l'ensemble du travail mené au sein de vos clubs, puisque nous avons constaté une augmentation des demandes de labellisation, tant au niveau fédéral. Vous répondez favorablement à l'ensemble des dispositifs que nous avons initiés, notamment la labellisation écoresponsable, dont les lauréats seront présentés en fin d'assemblée générale. Je vous encourage vivement à poursuivre vos candidatures, qu'il s'agisse du label Mini-Basket — destiné à vos écoles de mini-basket et globalement accessible — ou du label Citoyen. Ces labels constituent d'ailleurs des éléments que vous pouvez faire valoir dans le cadre de votre demande de PSF.

S'agissant précisément du PSF, nous n'avons enregistré que quatre dossiers en Seine-et-Marne au titre de l'exercice 2026. Il s'agit pourtant d'un dispositif précieux, à l'heure où les municipalités réduisent progressivement leurs subventions. Le Département, bien qu'il ait maintenu son soutien aux associations sportives, n'est pas à l'abri de restrictions budgétaires futures. Il convient donc de solliciter cette enveloppe de l'ANS tant qu'elle demeure disponible. Je conçois que le montage d'un dossier PSF soit particulièrement complexe — ce sujet suscite d'ailleurs des difficultés jusqu'au sein même de la Fédération, les commissaires chargés d'examiner les dossiers changeant fréquemment, tant cet exercice s'avère fastidieux.

Chaque année, nombre d'entre eux renoncent à cette mission tant elle est complexe. Je vous invite néanmoins à vous y intéresser l'année prochaine : la Fédération propose divers dispositifs d'accompagnement pour le montage de ces dossiers. Le PSF permet en effet de constituer un ensemble d'éléments susceptibles d'ouvrir droit à des subventions ; il constitue, à ce titre, un levier important, que la détention de labels contribue également à renforcer.

En guise de synthèse de ce rapport moral, j'évoquerai enfin notre carnet noir, sans mentionner de noms en particulier. De nombreuses personnes nous



ont quittés cette saison, certaines très jeunes, d'autres moins — nous avons naturellement une pensée pour elles toutes.

Je vous remercie de votre attention. Avez-vous des questions concernant le rapport d'activité dans son ensemble ? »

***Pauline FAUVET, Présidente du club de TRILPORT :**

« Une question concernant les incivilités. C'est un sujet qu'on avait déjà abordé lors de l'AG l'année dernière et des AG précédentes. Je vais me répéter puisque c'est quelque chose qu'on aborde à chaque fois. Vous dites qu'on doit sensibiliser au maximum les joueurs, nos éducateurs, beaucoup les parents aussi parce qu'il y a de plus en plus de problèmes avec les parents. Nous dans notre club, donc à toute force cette année, on a eu des gros problèmes avec beaucoup de parents. Ça a quand même été de la calomnie sur les réseaux sociaux, à travers des commentaires postés à mon encontre. Qu'est-ce qu'on peut faire lorsqu'on se retrouve dans ce genre de situation ? Parce que nous, personnellement, je ne peux pas aller éduquer ou effectuer le travail des autres clubs et aller éduquer les parents des gens qui ne sont pas médisants. Mais nous, on se retrouve dans une impasse où, honnêtement, nos équipes sont démunies, on ne sait plus quoi faire. »

****Le Président Kévin BOSI répond :**

« Il me semble qu'il convient de distinguer deux types de situations.

Lorsqu'il s'agit de cas de moindre gravité, nous demeurons pleinement disposés à recevoir les rapports qui nous sont transmis.

Je vous invite donc vivement à nous solliciter dans de telles circonstances. En revanche, s'il s'agit d'un incident grave — insultes, altercations physiques, menaces — la procédure ne souffre aucune discussion : rapport, courriel, saisine de la commission de discipline. Pour les faits de moindre gravité, notamment ceux relevant des réseaux sociaux, qui ne justifient pas nécessairement l'ouverture d'un dossier disciplinaire, je vous encourage également à ne pas hésiter à nous solliciter, que ce soit par le biais de l'adresse électronique générique du comité, du pôle sportif, ou de tout autre canal à votre convenance.

Il nous est d'ailleurs déjà arrivé, par le passé, d'intervenir en qualité de médiateur, ne serait-ce qu'en contactant le club concerné afin de clarifier une situation et, le cas échéant, d'obtenir le retrait de commentaires litigieux — sachant qu'un premier commentaire de ce type en entraîne

malheureusement souvent plusieurs autres, donnant lieu à des échanges qui peuvent s'avérer sans fin.

La seule réponse que je puisse véritablement vous apporter rejoint ce que Julien évoquait précédemment s'agissant de l'éducation que nous devons collectivement chercher à transmettre à nos encadrants, joueurs, et à l'ensemble des acteurs du basket. Lorsque de telles difficultés surviennent, il ne faut surtout pas hésiter à nous en faire part et à vous appuyer sur nous. C'est, je le crains, la seule réponse que je puisse vous apporter à ce sujet. »

RÉSOLUTION N°1

Le rapport moral du Secrétaire général, relatif à l'exercice 2025/2026, envoyé aux clubs via le rapport d'activité précédemment, est soumis aux suffrages de l'Assemblée Générale.

ACCORD À L'UNANIMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : **9331**

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2025 TRÉSORIER GÉNÉRAL - VINCENT LÉVRIER

Le Trésorier général, Vincent LÉVRIER, présente son Rapport financier – envoyé précédemment aux clubs – et en aborde les grandes lignes, les enjeux et le contexte budgétaire de l'exercice 2025.

« Après des sujets d'ores et déjà intéressants, nous en abordons à présent d'autres, plus intéressants encore.

Comme le rappelait Kévin en préambule, nous avons rencontré certaines difficultés avec le cabinet comptable pour obtenir l'ensemble des informations nécessaires. Je tiens à remercier le commissaire aux comptes, dont le soutien nous est particulièrement précieux pour garantir la parfaite fidélité des comptes à la réalité. Des modifications sont d'ailleurs intervenues hier sur la plaquette des comptes, s'agissant notamment du traitement d'une subvention perçue au cours du présent exercice, mais se



rapportant en réalité à l'exercice 2026. J'avais moi-même constaté, avant cette correction intervenue hier, une erreur d'un montant de 7 000 euros.

Vous avez tous reçu le rapport financier ; je ne m'y attarderai donc pas dans le détail. Nous renouons, s'agissant de l'exercice 2025, avec un résultat positif. Nous sommes parvenus à limiter quelque peu nos dépenses au cours de cet exercice, et, l'augmentation des tarifs de licences intervenue sur la saison 2024-2025 ayant produit ses effets, nous clôturons l'exercice avec un excédent de 30 000 euros. Il n'y a, par ailleurs, que peu d'éléments significatifs à relever : le nombre de salariés demeure stable, de même que nos dépenses courantes.

S'agissant de l'exercice 2025, les économies réalisées concernent notamment les manifestations : nous n'avons pas organisé de tournois internationaux, comme cela avait été le cas en 2024. Il s'agit donc davantage d'économies ponctuelles que d'ajustements structurels majeurs.

Je note enfin un très léger recul du nombre de licenciés, pour la première fois depuis la crise sanitaire — moins d'une centaine de licenciés en moins — et regrette l'absence d'une progression qui nous aurait permis de dégager des ressources supplémentaires.

Si vous avez des questions concernant le rapport financier de l'exercice 2025, je suis à votre disposition. »

VIII. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET QUITUS AU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Maryline BRISSET, Commissaire aux Comptes (Fideliance) a présenté les principaux indicateurs financiers de notre structure pour l'exercice 2025.

La présentation des Commissaires aux Comptes est placée en annexe.



Compte de résultat :

	2025	2024	Évolution
Ressources associatives	87 478 €	72 050 €	+21,4%
Chiffre d'affaires	965 197 €	904 324 €	+6,7%
Transferts de charges	0 €	0 €	
Reprises sur provisions	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	72 742 €	76 435 €	-4,8%
Total des produits d'exploitation	1 125 417 €	1 052 809 €	+6,9%
Achats consommés	0 €	478 €	
Autres achats et charges externes	837 149 €	905 269 €	-7,5%
Aides financières	11 500 €	0 €	
Impôts et taxes	19 628 €	21 177 €	-7,3%
Charges de personnel	195 741 €	195 902 €	-0,1%
Report en fonds dédiés	7 000 €	0 €	
Dotations aux amortissements	23 095 €	19 986 €	+15,6%
Dotations aux provisions	0 €	0 €	
Autres charges d'exploitation	1 654 €	557 €	+197%
Total des charges d'exploitation	1 095 768 €	1 143 369 €	-4,2%
Résultat d'exploitation	29 649 €	-90 560 €	-132,7%
Résultat financier	1 046 €	721 €	+45,1%
Résultat courant	30 695 €	-89 840 €	-134,2%
Résultat exceptionnel	0 €	14 036 €	
Résultat de l'exercice	30 695 €	-75 804 €	-140,5%

RÉSOLUTION N°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- ⇒ Lecture du rapport financier par le Trésorier général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- ⇒ Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice.

Approuve dans toutes leurs parties, ledit rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve, en conséquence, les opérations et les actes de gestion accomplis par le Bureau départemental sur délégation du Comité directeur au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour cet exercice au Comité directeur.

Elle donne quitus à Monsieur Vincent LÉVRIER, Trésorier général, pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ACCORD À L'UNANIMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : **9331**
Contre : 0
Abstention : 0

RÉSOLUTION N°3

⇒ **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

L'Assemblée générale constate un résultat excédentaire de l'exercice s'élevant à 30 695 € et décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

⇒ **380 283 € au compte « Report à nouveau » créditeur.**

ACCORD À L'UNANIMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : **9331**
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le Trésorier général, Vincent LÉVRIER, présente son Budget prévisionnel pour 2026 – placé en annexe – et en aborde les grandes lignes, les enjeux et le contexte budgétaire de l'exercice à venir.

Ce budget prévisionnel intègre les données inhérentes aux Tarifs et Manquements 2026/2027 adoptés par le Comité directeur du 06/06/2026.

***Question de Carlos DOS SANTOS, Président du club de Gretz-Tournan :**
« J'ai vu une augmentation de 4€ pour les licences, dont 2€ de la Ligue. D'où vient le reste, pouvez-vous m'expliquer ? Combien de temps reste-t-il pour rembourser le crédit immobilier du Comité ? »

****Réponse du Président, Kévin BOSI :**



« Je vais réexpliquer, pour l'ensemble des personnes présentes, le fonctionnement de ce dispositif — sans que cela ne s'adresse spécifiquement à toi, Carlos, en tant qu'ancien président, qui en as probablement déjà connaissance.

Dans le prix total de la licence figurent une part destinée à la Fédération, une part destinée à la Ligue, et une part destinée au comité. Je tiens à le rappeler afin que chacun dispose du même niveau d'information. Pour notre part, nous facturons au club l'intégralité de ce montant, avant de procéder à la redistribution à chaque instance et de conserver la part revenant au comité.

S'agissant de la saison prochaine, la part du comité demeure inchangée. La part de la Ligue Île-de-France augmente, quant à elle, de 2 euros. La part de la Fédération augmente de 5 euros pour les catégories jeunes et dirigeants — jusqu'aux U13 ou U15, si mes souvenirs sont exacts — et de 6 euros pour les catégories U18, seniors et au-delà. En cumulant ces deux augmentations, le prix total de la licence connaîtra donc une hausse comprise entre 7 et 8 euros, selon qu'il s'agisse des catégories jeunes ou seniors.

C'est la raison pour laquelle, dès réception de ces informations, nous avons validé au plus vite les dispositions financières du comité, afin de pouvoir vous les transmettre sans délai et vous permettre, en toute connaissance de cause, d'anticiper d'éventuelles augmentations de cotisations au sein de vos clubs. Je connais, à titre personnel, peu de clubs susceptibles d'absorber une telle augmentation sans la répercuter — en résumé, une hausse de l'ordre de 7 à 8 euros par licence.

S'agissant de la seconde question — celle portant sur la durée restante du crédit relatif au bâtiment du comité — je précise qu'il n'existe plus de crédit en cours à ce titre depuis avril 2024.

*****Question de Rodolphe ROUSSEL, Président du club de Sénart :**

« Par rapport à ces augmentations tarifaires, il y a des discussions entre les Comités et la FFBB ou c'est juste du descendant ? Ne redoutent-ils pas de voir émerger des dissidences liées à ces augmentations de cotisations ? Je vous livre très clairement l'une de mes réflexions à ce sujet. Parmi les pistes de réflexion qui me semblent devoir être explorées, je pense notamment à nos groupes loisirs, qui pratiquent le basket au sein du club sans prendre part à la moindre compétition. Ma réflexion est la suivante : ne devrions-nous



pas envisager de nous tourner vers une autre fédération, dont le tarif de la licence s'avérerait moins élevé que celui proposé par notre Fédération actuelle, dès lors qu'aucun service particulier n'est, en pareil cas, réellement apporté en contrepartie ?

******Réponse du Président, Kévin BOSI :**

Je partage entièrement votre analyse quant au risque encouru. Je ne suis, en revanche, pas convaincu qu'il convienne de nous orienter vers une telle solution, sous peine de voir notre système actuel disparaître purement et simplement. Je souscris néanmoins pleinement au constat du risque que vous évoquez.

Il existe, en l'occurrence, une obligation d'ordre fédéral, prévue par les textes, selon laquelle l'ensemble des adhérents d'un club doit pouvoir être licencié. Je souhaiterais vous donner un autre exemple à cet égard. Il y a un an, nous nous sommes efforcés de protéger le système du comité, en veillant à ce que les clubs respectent leurs obligations et à ce que certains ne se dispensent pas de licencier l'intégralité de leurs adhérents. L'an dernier, nous avons ainsi été conduits à saisir la commission de discipline à l'encontre de deux clubs de Seine-et-Marne, qui n'établissaient pas les licences de certains de leurs adhérents — principalement, à mon sens, pour des considérations d'ordre financier.

Cette pratique demeure, à mes yeux, particulièrement risquée : dès lors qu'un enfant, quel que soit son sexe, ne se trouve pas licencié et vient à se blesser, les conséquences peuvent s'avérer redoutables, tant pour les présidents concernés que pour les questions d'assurance. La Commission de Discipline Fédérale s'est contentée d'adresser un simple avertissement à ces deux clubs. Il en résulte que, cette année encore, ces mêmes clubs devraient comparaître à nouveau devant la commission de discipline, faute d'avoir remédié à cette situation.

Nous nous efforçons, pour notre part, de demeurer garants de ce système. Je ne prétends nullement que l'ensemble des clubs se conforment scrupuleusement à cette obligation, mais je constate que d'autres territoires en France connaissent des situations bien plus préoccupantes que la nôtre, avec l'émergence de championnats parallèles.

C'est donc là, malheureusement, le risque que prend la Fédération en procédant à une augmentation aussi significative, sans qu'un service



supplémentaire ne soit proposé en contrepartie. Je partage pleinement cette analyse.

RÉSOLUTION N°4

L'Assemblée générale adopte le budget prévisionnel de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ACCORD À L'UNANIMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : **9331**

Contre : 0

Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Bureau départemental, très satisfait par l'efficacité et la maîtrise des enjeux associatifs inhérents à notre structure par nos Commissaires aux Comptes, propose à l'Assemblée Générale de poursuivre cette mission, via le renouvellement du mandat accordé précédemment au Cabinet Fideliance, groupe Crowe.

RÉSOLUTION N°5

L'Assemblée Générale renouvelle son mandat de Commissariat aux Comptes, au **Cabinet Crowe Fideliance Audit**, pour une durée de 6 exercices.

ACCORD À L'UNANIMITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour : **9331**

Contre : 0

Abstention : 0



***Le Président, Kévin BOSI, tenait à remercier les clubs pour cette confiance renouvelée :**

« J'en avais évoqué le sujet avec Stéphanie il y a peu de temps. Je me souviens également qu'il y a une dizaine d'années, nous avons déjà tenu une assemblée générale ici, à Coulommiers — et je tiens à souligner le chemin parcouru depuis lors, puisque, pour celles et ceux qui étaient déjà présents à l'époque, cette assemblée générale s'était tenue sans qu'aucun compte ne soit présenté. Nous en sommes aujourd'hui à formuler des observations d'une technicité telle qu'elles m'échappent parfois moi-même. Nous avons donc accompli un progrès considérable, et il est possible que, l'année prochaine, nous ne relevions même plus la moindre observation technique. Je tiens, à ce titre, à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail. »

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DES PÔLES — SAISON 26/27

Kévin BOSI a souhaité évoquer brièvement un point d'organisation, dont les clubs avaient déjà été informés quelques jours, voire quelques semaines auparavant, concernant un changement au sein du comité. Il a tenu à le rappeler en séance, s'agissant de deux portes d'entrée qui demeurent importantes pour les clubs.

Il a rappelé que **Cyril AMIARD occupait, depuis plusieurs années, la responsabilité du pôle sportif**, et que, pour des raisons professionnelles et de disponibilité — cette mission s'avérant particulièrement chronophage, à l'instar de nombreuses autres au sein du comité — une réorganisation avait été décidée. Il a précisé **que Florian NIVEAU, jusqu'alors en charge de la commission des officiels, reprenait désormais la responsabilité du pôle sportif.**

Il a indiqué que l'ensemble des commissions concernées — sportive, salles et terrains, équipement, ainsi que la qualification, notamment — travaillaient déjà activement, depuis plusieurs semaines, à la préparation de la nouvelle saison. **Il a par ailleurs précisé que Cyril AMIARD prenait désormais en charge le pôle performance et formation** — nouvelle dénomination retenue afin de s'aligner sur la terminologie employée par la



Ligue et par la Fédération — pôle englobant l'ensemble des formations destinées aux entraîneurs, joueurs, dirigeants et officiels.

Il a souhaité porter cette permutation à la connaissance de l'assemblée, précisant que, si Thierry demeurerait naturellement présent sur la partie sportive et, Cyril AMIARD constituait jusqu'alors un interlocuteur privilégié pour de nombreuses questions relatives à l'organisation des championnats. Ce rôle sera désormais assuré par Florian NIVEAU.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

Véronique Cissé, Présidente de la Commission de Vérification des opérations électorales a présenté le résultat du scrutin susmentionné.

Ont obtenu :

- ⇒ **Monsieur Julien FOSSAY** — 7 633 voix **(Élu)**
- ⇒ **Monsieur Cyril AMIARD** — 6728 voix **(Élu)**
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc DE MUNCK** — 5474 voix **(Élu)**
- ⇒ **Monsieur Jean-Claude WANIAK** — 3 242 voix **(Non élu)**
- ⇒ **Monsieur Jean-François QUICRAY** — 1355 voix **(Non élu)**
- ⇒ **Monsieur KAMEL RIZKI** — 721 voix **(Non élu)**

Les Candidats délégués titulaires non élus sont automatiquement mis en position de suppléants, par ordre de suffrages exprimés récoltés à titre individuel.

SIÈGE DU COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKETBALL

Kévin BOSI a abordé la question du siège du Comité. Il a tenu à préciser qu'il s'agissait, à ce stade, uniquement de réflexions et de projets, et qu'aucune décision n'avait encore été arrêtée. Il a tenu à rassurer l'assemblée en indiquant que ces travaux, menés principalement par lui-même et par Nicolas Chambinaud, ne représentaient à ce jour aucun coût, hormis un investissement en temps de réflexion.

Le Président a présenté une réflexion engagée par le Comité autour de la création d'un nouvel équipement sportif, intégrant plusieurs terrains de



basket, des bureaux, des espaces de formation et de stockage, afin de remplacer le siège actuel, devenu inadapté aux besoins et aux nouvelles pratiques. Ce projet, envisagé sur le secteur de Grand Paris Sud, permettrait de renforcer les missions du Comité, de développer de nouvelles activités et d'accueillir différents partenaires sportifs, scolaires et économiques. Il a toutefois rappelé qu'il ne s'agissait, à ce stade, que d'une étude préliminaire, dont le dimensionnement dépendra notamment des financements publics mobilisables, sans remise en cause de l'équilibre financier du Comité ni augmentation significative du coût des licences.

INTERVENTION DES INVITÉS

1. Intervention de Michel CHARIAU — *Président du Comité départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne*

« Bonjour Mesdames, Messieurs. Je souhaiterais, tout d'abord, vous remercier de votre invitation. Il m'est toujours particulièrement agréable de pouvoir partager, avec les comités départementaux, l'activité sportive de notre territoire, cette mission relevant précisément de la vocation du Comité départemental olympique et sportif, à savoir constituer une sorte d'instance d'animation auprès des comités départementaux.

Je tenais également à souligner l'excellente collaboration que nous entretenons avec le comité de basket-ball. Vous êtes présents dans la majorité des animations que nous sommes amenés à organiser, ce qui s'avère toujours particulièrement enrichissant et formateur, et répond pleinement aux attentes des publics que nous rencontrons — qu'il s'agisse des jeunes au sein des collèges, ou des jeunes, et parfois des moins jeunes, dans les communes, à l'occasion notamment des opérations « Sport en scène ». Je vous remercie très sincèrement de cette participation.

Je suis, pour ma part, un président nouvellement installé, puisque je n'exerce cette fonction que depuis un an. Mon souhait est précisément de pouvoir développer ce type d'actions avec la majorité des comités départementaux ; sachant qu'ils sont au nombre de soixante à soixante-deux, si mes souvenirs sont exacts, il nous reste, à cet égard, encore beaucoup de travail à accomplir.



Je souhaiterais également vous féliciter pour la tenue de cette assemblée générale. Je constate que vous rencontrez, comme l'ensemble des structures, certaines difficultés liées au plan comptable et à la restriction des subventions, mais que vous parvenez néanmoins à présenter des budgets équilibrés — ce dont je ne peux que vous féliciter.

S'agissant, en revanche, des augmentations tarifaires imposées par la Fédération et par la Ligue, je puis vous assurer qu'il s'agit, malheureusement, d'une réalité partagée par l'ensemble des territoires. Fort heureusement, les comités départementaux demeurent, à l'image des clubs, des structures particulièrement mesurées, qui prennent en considération la réalité du terrain ainsi que les capacités de leurs licenciés, tant sur le plan de la pratique que sur celui des contraintes financières. Je ne puis, à cet égard, que me réjouir de constater que vous parvenez à maintenir vos tarifs de licence, alors même que d'autres les augmentent, sans nécessairement proposer de services complémentaires en contrepartie. Il conviendrait peut-être de s'interroger sur ce point.

Je souhaiterais, par ailleurs, saluer la présentation des réflexions relatives au futur siège du comité. En tant qu'utilisateur occasionnel de votre salle de réunion, je ne puis que me réjouir de cette perspective, dans l'espoir que celle-ci se traduise, à terme, par la mise à disposition d'un espace plus confortable. J'ai également noté la possibilité d'y organiser des formations, ce qui constitue un enjeu particulièrement important, tant cette demande se fait sentir au sein de l'ensemble des comités départementaux, notamment s'agissant du développement du sport féminin et du sport adapté aux personnes en situation de handicap. Nous mettons d'ailleurs en place, au sein du CDOS, des formations dédiées au handisport, afin de permettre aux clubs volontaires d'élargir leur champ de recrutement et d'offrir aux personnes en situation de handicap la possibilité de pratiquer une activité sportive, qu'il s'agisse de sport santé ou de manifestations spécifiquement dédiées.

Je souhaiterais enfin vous informer que, le 25 juin prochain, nous organiserons, à Combs-la-Ville, en partenariat avec les services de l'État et le Département, une rencontre que nous considérons comme particulièrement importante, consacrée au sport féminin et aux violences pouvant survenir dans le cadre de la pratique sportive. Cet événement, ouvert à toutes et à tous, mérite, à mon sens, votre présence si votre



disponibilité vous le permet ; plusieurs temps d'échange y seront proposés.

Je vous remercie, une nouvelle fois, pour la qualité des échanges qui ont animé cette assemblée générale, dans un esprit de dialogue constructif et respectueux, ce qui constitue, à mes yeux, un élément particulièrement appréciable. Je vous souhaite une excellente continuation dans vos réflexions, ainsi que dans le développement du basket-ball. »

WALL OF FAME — PROMOTION 2026

Kévin Bosi a annoncé la promotion 2026 du Wall of Fame du comité. Il a rappelé que plusieurs années s'étaient écoulées depuis la dernière intronisation de nouvelles promotions au sein du mur des anciens internationaux formés en Seine-et-Marne, réunissant les joueurs et joueuses ayant débuté le basket-ball dans le département. Il a précisé que la précédente cérémonie s'était tenue à Savigny-le-Temple en 2021.

Il a souligné l'importance de poursuivre la valorisation de ces joueurs et joueuses, rappelant que ce Wall of Fame se trouvait désormais installé dans la grande salle de réunion du comité. Il a indiqué que l'assemblée générale serait l'occasion d'introniser trois nouvelles personnalités au sein de ce dispositif.

Avant de céder la parole à Nicolas VELOSO, il a tenu à rappeler les critères d'éligibilité au Wall of Fame : avoir débuté la pratique du basket-ball en Seine-et-Marne, avoir été formé au sein du département, et avoir disputé une compétition internationale, que ce soit avec l'équipe de France ou une autre sélection étrangère, en 5x5 comme en 3x3.

Il a précisé que les intronisations au sein du Wall of Fame faisaient généralement l'objet d'échanges et de délibérations, en lien avec le Conseil d'honneur du comité, et qu'aucune réunion n'avait été organisée à ce sujet depuis un certain temps ; il a toutefois indiqué qu'une nouvelle promotion pourrait être envisagée à la rentrée prochaine.

Il a ensuite invité Nicolas VELOSO à présenter les trois nouveaux entrants de cette promotion.



Nicolas VELOSO, Conseiller Territorial :

« Comme vient de l'indiquer Kévin, trois personnalités s'apprêtent à intégrer le Wall of Fame. Je souhaiterais, dans un premier temps, vous présenter les deux joueurs qui ne sont malheureusement pas parmi nous aujourd'hui.

Il y a tout d'abord **Carl Ona Embo**, issu du club de Marne-la-Vallée, où il a effectué l'intégralité de sa formation chez les jeunes, avant de rejoindre le centre de formation de Cholet, puis l'INSEP pour sa dernière année en catégorie U18. Il convient de rappeler que sa génération comptait parmi les plus prometteuses de France, puisqu'il s'agissait de la génération d'Edwin Jackson et d'Antoine Diot. Carl figurait, à leurs côtés, parmi les jeunes joueurs les plus talentueux de cette classe d'âge. N'ayant pas été retenu à l'INSEP plus tôt dans son parcours, il y a néanmoins intégré la structure pour sa dernière année, avant d'évoluer en Nationale 1, puis d'entamer sa carrière professionnelle à l'étranger, d'abord en Italie, puis en Espagne. Il a ensuite mené l'essentiel de sa carrière en France, en Pro A, Pro B et Nationale 1, agrémentée d'une brève expérience en Allemagne. Karl a récemment mis un terme à sa carrière de joueur — une actualité toute récente, puisqu'elle date de cette semaine — pour entamer une nouvelle carrière d'entraîneur professionnel à Évreux, où il occupe désormais les fonctions d'assistant en Élite 2. Voici donc Carl Ona Embo, premier joueur intronisé, génération 1989.

Le deuxième joueur à intégrer le Wall of Fame est **Maël Lebrun**, génération 1991, originaire du club de Provins — preuve, s'il en fallait, que le talent peut éclore partout, y compris en Seine-et-Marne, alors même qu'il en est originaire. Il a ensuite rejoint, en catégorie U15, le club de Val d'Europe, où j'ai eu le plaisir de l'entraîner personnellement. Peu connu à l'époque, il avait certes participé aux sélections départementales U14, mais demeurait un joueur comme un autre, sans particularité notable — plutôt frêle, comme en témoigne la photographie que vous pouvez apercevoir, et davantage encore lorsqu'il portait le maillot de son club d'origine.

Il a néanmoins su progresser, jusqu'à intégrer le pôle espoir en cours de saison, ce qui demeure exceptionnel. Je rappelle, pour celles et ceux qui l'ignoraient, que le pôle espoir constitue la structure réunissant, pour les garçons, les joueurs les plus prometteurs de la Ligue Île-de-France, lesquels s'y entraînent quotidiennement, à raison de deux séances par jour, tout en poursuivant leur scolarité. Il a ensuite intégré le centre de formation d'Orléans, où il a signé son premier contrat professionnel, disputant l'EuroLeague dès l'âge de dix-huit ans — une performance particulièrement précoce.



Il a également été convié au Nike Hoop Summit, événement mondial réunissant les meilleurs jeunes joueurs américains face à une sélection internationale, preuve supplémentaire qu'il est possible de réussir en partant de Provence. Il a par ailleurs porté les couleurs de l'ensemble des sélections de jeunes de l'équipe de France, remportant notamment une médaille de vice-champion d'Europe U18. Il a mené l'essentiel de sa carrière en France, principalement en Pro B et Nationale 1, et poursuit aujourd'hui encore sa carrière du côté de Fougères. Voici donc Maël Lebrun, deuxième joueur intronisé, génération 1991.

*Nous avons enfin la chance d'accueillir parmi nous le troisième joueur intronisé au sein du Wall of Fame : **Bryan Pampa, originaire d'Ozoir-la-Ferrière, également passé par le club de Val d'Europe. Bryan, je t'invite à nous rejoindre.***

Je laisserai à Bryan le soin de se présenter lui-même dans le détail, mais je souhaiterais néanmoins retracer brièvement son parcours. Bryan appartient à la génération 1992, et s'inscrit dans une longue lignée de meneurs de jeu formés en Seine-et-Marne. Cette filiation a débuté avec la génération 1987 et Bianco Matanga, originaire de Fontainebleau — je ne mentionne pas ici Michaël Mokongo, qui a également mené une carrière professionnelle, mais sans avoir été sélectionné en équipe nationale. Elle s'est poursuivie avec la génération 1989 et Carl Ona Embo, que je viens de vous présenter, avant de se prolonger avec un joueur local, la génération 1990, puis, enfin, avec Bryan. Cela démontre, s'il en était besoin, la capacité de la Seine-et-Marne à former des meneurs de jeu d'un niveau international, l'ensemble de ces joueurs ayant effectivement été sélectionnés en équipe nationale.

Bryan a débuté sa formation à Ozoir, avant de rejoindre Épinal, puis Pau-Orthez, avant d'entamer sa carrière professionnelle du côté d'Orléans, puis de Paris — sous la direction, si mes souvenirs sont exacts, du même entraîneur que Maël Lebrun, Philippe Hervé, dont il a d'ailleurs été le coéquipier. Il avait alors dix-huit ans lorsqu'il a disputé son premier match à Paris. Il a ensuite poursuivi l'essentiel de sa carrière en France, notamment à Lille, à Nantes et à Évreux, évoluant principalement en Pro A, Pro B et Nationale 1.

Bryan demeure aujourd'hui encore un joueur actif, jusqu'au 30 juin prochain, ayant achevé sa carrière à Gravenchon, en Nationale 2, où il entame par



ailleurs sa reconversion professionnelle — sujet qu'il pourra, s'il le souhaite, développer lui-même devant vous. Il mettra un terme à sa carrière de basketteur à cette date, pour se consacrer à un nouveau projet professionnel.

Voici donc Bryan Pampa — international, non pas sous le maillot de l'équipe de France, mais sous celui de la Côte d'Ivoire, avec laquelle il a notamment disputé une finale d'AfroBasket. Il ne s'agit donc pas, là encore, d'un parcours anodin. Je lui laisse à présent la parole. »

Bryan PAMBA : « Nicolas vient de retracer l'essentiel de mon parcours ; je ne sais dès lors que peu ajouter, si ce n'est que j'ai eu la chance de croiser, au cours de ma carrière, plusieurs des personnes présentes parmi nous ce jour. J'ai eu la chance de vivre de belles expériences tout au long de mon parcours, lequel a débuté ici même, en Seine-et-Marne. Comme cela vient d'être rappelé, la formation des jeunes y est d'excellente qualité, et je forme le vœu qu'elle continue à se développer dans cette voie.

Je m'inscris aujourd'hui dans une démarche de transmission, puisque je m'apprête à passer mes diplômes d'entraîneur — une perspective qui constitue, à mes yeux, l'aspect le plus intéressant de cette nouvelle étape. »



RÉCOMPENSES DÉPARTEMENTALES

Le Comité de Seine-et-Marne a organisé un appel à projets pour inciter les clubs du département à faire du basket un sport exemplaire en matière de développement durable.

Les clubs vainqueurs sont :

- **Lésigny** : tri, charte, covoiturage...
- **Noisiel** : ramassage des déchets, gourdes, etc...
- **Provins** : éco-cup, réduction du papier, points d'eau, tri, etc...
- **St-Thibault-des-Vignes** : tri, gourdes, goûters « fait maison », etc...

RÉCOMPENSES FÉDÉRALES

Le Vice-Président, Jean-Luc DE MUNCK présente le palmarès des récipiendaires des récompenses fédérales, pour la PROMOTION 2026.

Les récompenses sont remises par le Président Kévin BOSI.

1. MÉDAILLE D'OR

⇒ **Nicolas CHAMBINAUD** — *Manager Général du CD77 Basket*

2. MÉDAILLES D'ARGENT

⇒ **Laurent VOEGELING**

⇒ **Vincent LÉVRIER**

⇒ **Dioulam DIAGNE**

3. MÉDAILLES DE BRONZE

⇒ **Pauline FAUVET** – Présidente club de TRILPORT (LF en 2021)

⇒ **Marie-Edith GOURDEL** – Secrétaire club de SÉNART (LF en 2021)

⇒ **Marie-Laure KINDOKI** – licenciée à VAL D'EUROPE (LF en 2015)

⇒ **Dave DARASE** – Président EKLECTIQSPORT NEMOURS

⇒ **Karl LE POLLES** – Entraîneur - licencié à MEAUX (LF en 2015)

⇒ **Thomas COLLET** – Entraîneur MONTEREAU (LF en 2021)

⇒ **Cédric CHASSIER** – Dirigeant club de SOUPPES (LF en 2024)



4. LETTRES DE FÉLICITATIONS

- ⇒ **Séverine CHAMOUARD** – Entraîneur club de COULOMMIERS
- ⇒ **Sandie VAURE** – Correspondante club de MAINCY
- ⇒ **Sandrine TEIXEIRA** – Dirigeante club de ST THIBAUT THEO
- ⇒ **Aline LEYNET** – Joueuse PONTAULT COMBAULT
- ⇒ **Pierre POLLART** – Président club de PROVINS
- ⇒ **Claire SINTES** – Correspondante club de SENART
- ⇒ **Reatha MEY** – Entraîneur – licencié à MONTEREAU
- ⇒ **Cyril VAN MOORLEGHEM** – Trésorier club de BRIE
- ⇒ **Laurent CHAPUT** – Entraîneur club de DAMMARIE
- ⇒ **Sébastien CORBALAN** - Dirigeant club de COULOMMIERS
- ⇒ **Alexis CLOOS** – Arbitre, membre CDO – licencié club de ABC DE LA GOELE/ DAMMARTIN
- ⇒ **Julien BOUET** – Entraîneur MOISSY
- ⇒ **Mickael MAHE** – Entraîneur club de MELUN
- ⇒ **Sophie PREMONTET** – Arbitre officielle – licenciée au club de MEAUX

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11h36.

L'Assemblée Générale est ensuite invitée à partager le verre de l'amitié.

Le Président,
Kévin BOSI

Le Secrétaire général,
Julien FOSSAY



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BASKETBALL
Comité de Seine-et-Marne
12, rue des Écoles
77240 - Vert-Saint-Denis
Siret : 784 930 612 000 71

